

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2008



Excusés : Mes DENIS, RIPOCHE, Ms SILVESTRE, AULAS, DUVEAU, PIVERT, SECHET, VACHER, DUGUE, THAREAU, MOUSSEAU,

Etaient présents : Mes ROCHER, BRIERE, TAUBIN, MARTIN, Ms CHOUTEAU, BILLY, GUEGNARD, BODINEAU, RENOUE, MILLET, COCHARD, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, BONNIN, DOLBOIS, BARRE, POURCHER, CAMUS, PELTIER, LE BARS, GAUTIER, PIRON, GUIBRET

Pouvoirs : M SILVESTRE a donné pouvoir à M GUIBRET  
Mme DENIS a donné pouvoir à M POURCHER

**Sous la présidence de Michel PIRON**

### **Zone du Léard II : Acquisition de parcelles à la commune de Thouarcé**

Monsieur PIRON rappelle que la zone du Léard a été créée il y a plus d'une vingtaine d'années et qu'aujourd'hui elle arrive à saturation. Le projet d'agrandissement de la zone a donc été voté lors du précédent mandat. Le projet consiste en la proposition de nouvelles parcelles à vendre et la création d'une nouvelle sortie sur la RD reliant Valanjou à Thouarcé.

Dans le cadre de cet aménagement, certaines parcelles doivent être acquises auprès de la commune de Thouarcé. Il convient donc de les acquérir au prix de 1€ par m<sup>2</sup> comme indiqué ci-dessous pour un total de 19 116€ :

Numéro de parcelle	Adresse		Surface de la parcelle en m <sup>2</sup>	Prix de la parcelle en €
D 582	Les Saints Martins	Thouarcé	5439	5439
D 583	Les Saints Martins	Thouarcé	6061	6061
A 169	La Saulaie	Faveraye-Machelles	1886	1886
A 170	La Saulaie	Faveraye-Machelles	1604	1600
A 171	La Saulaie	Faveraye-Machelles	1600	1600
A 172	La Saulaie	Faveraye-Machelles	2526	2526
TOTAL			19116 m <sup>2</sup>	19116€

### **Zone du Léard : validation de la signalétique**

Monsieur CLEMOT indique que la commission information s'est réunie pour étudier les 3 offres d'entreprises.

La commission a été unanime pour valider la proposition d'Ouest Gravure à 3306 € HT. En effet, la proposition de la société permet aux chauffeurs routiers de visualiser le nom des entreprises à une hauteur correcte, ce qui n'était pas le cas des autres propositions.

Entreprise	Prix HT
OUEST GRAVURE	3306€HT
PROMOVIL	1600€HT
ART DIVA	3242.15€HT (panneau 1,5m de large) / 4280.12€HT (panneau 2 m de large)

Pour ce qui est de la couleur des mâts, la commune de Thouarcé avait proposé de garder la couleur utilisée sur l'avenue des 3 Ponts, c'est-à-dire un gris foncé. Toutefois, la commission a estimé que la Communauté de Communes a sa propre identité et qu'à ce titre elle devait se démarquer des couleurs de la signalétique des communes en général. La couleur retenue pour les mâts se rapprochera donc du marron du logo de la Communauté de communes.

### **Zone du Milon à Chavagnes : principe d'acquisition de parcelles**

Monsieur PIRON signale qu'en cas d'opportunité d'achat de terrain par une entreprise de terrains de taille importante sur la zone du Milon, la Communauté de Communes se porterait acquéreur en amont de ces parcelles qui appartiennent à la commune de Chavagnes pour être maître d'ouvrage et assurer la viabilisation de ces parcelles.

Une étude réalisée par le cabinet ONILLON DURET montre que la viabilisation pourrait intervenir à hauteur de 4€HT par m<sup>2</sup>.

L'acquisition de ces parcelles auprès de la commune de Chavagnes s'élèverait à 100 000€.

Les coûts de viabilisation et d'acquisition de terrain permettraient de proposer des terrains à 8€HT/m<sup>2</sup> à la vente.

L'ensemble de ce montage financier a été réalisé en concertation avec les élus de la commune de Chavagnes et le comité départemental d'Expansion.

### **Zone de Notre Dame d'Allençon : desserte en électricité de la parcelle vendue**

Monsieur PIRON indique que le SIEML a fait parvenir un devis de travaux d'un montant de 50207,03€HT, la prise en charge du syndicat est de 43 615,53€, le reste à charge pour la Communauté de communes étant de 6 591,50€HT.

Il ajoute qu'ETDE a fait parvenir un devis pour le réseau Telecom pour un montant de 9175€HT.

### **Adhésion au SIEML pour l'éclairage public**

Monsieur PIRON rappelle que la Communauté de Communes n'assure pas l'entretien de l'éclairage public de la Zone du Léard à Thouarcé, c'est la commune qui l'assure.

Par ailleurs, l'éclairage public a été installé sur l'Anjou actiparc du Layon. Dès lors, il convient que la Communauté de Communes adhère au SIEML pour assurer l'entretien de l'éclairage public de la zone du Léard en substitution de la commune de Thouarcé et de l'Anjou Actiparc du Layon.

Cette adhésion devra ensuite être validée par le comité syndical ainsi que par l'ensemble des adhérents au Syndicat.

Le montant de la participation annuelle correspondra aux travaux à engager pour la maintenance et l'entretien de ces éclairages.

### **Modification des statuts : Eclairage public de la zone des Rondières**

En lien avec l'adhésion au SIEML, Monsieur PIRON indique que la zone des Rondières (Anjou Emballages) n'étant pas intercommunale, il convient de modifier les statuts pour y intégrer la prise en charge de l'éclairage public par la Communauté de Communes.

### **Nouvelle salle de sport : nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CAUE**

Monsieur BODINEAU signale qu'une première convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CAUE en 2006. Cependant la mission du CAUE s'est terminée en septembre 2007. Le CAUE a pourtant continué à accompagner le comité de pilotage dans son travail depuis cette date.

La nouvelle convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage porte sur la période octobre 2007 à octobre 2008. Son montant est de 2500€.

Monsieur BODINEAU indique que l'instruction du permis de construire de la salle est plus rapide que prévu et l'arrêté devrait arriver à la Communauté de communes début octobre.

## Bibliothèque Intercommunale

### Règlement Intérieur

Monsieur NORMANDIN indique qu'une modification du règlement intérieur est nécessaire pour prendre en compte la mise en régie et les nouvelles modalités de prêt et de soin aux documents :

#### **Article 3 : Prêt à domicile. Inscription**

Le montant de l'inscription est voté par le conseil communautaire.

#### **Article 4 : Prêt à domicile. Volume et durée**

Le prêt de livres se limite à 5 ouvrages par membre de la famille dont trois nouveautés par famille.

Le prêt de documents sonores se limite à 4 CD par famille dont une nouveauté.

Passés ces délais, une lettre de rappel sera envoyée à la famille. En cas de retard de plus de 60 jours, le prêt sera bloqué jusqu'à restitution des documents en question. Il est possible de prolonger le prêt de 15 jours, sauf pour les DVD et CD, en accord avec les bibliothécaires.

#### **Article 6 : Soins aux documents**

En cas de non restitution des documents (180 jours de retard), la Communauté de communes réclamera le remboursement des documents au prix public d'achat augmenté des droits spécifiques liés au support.

### Vente de livres et de revues

Monsieur NORMANDIN rappelle que chaque année la Bibliothèque Intercommunale procède à un désherbage et propose à la vente des livres et des revues. Les tarifs doivent ainsi être votés.

La Bibliothèque Intercommunale propose les tarifs suivants :

- 1€ par livre
- 1€ les 3 revues

### Remboursement de la maintenance du logiciel AFI

Monsieur NORMANDIN indique que la conclusion du contrat initial avec la société AFI pour la mise en réseau des bibliothèques incluait la maintenance de ce logiciel. Dès lors, la Communauté de Communes sollicite les remboursements de la maintenance aux communes pour lesquelles le logiciel a été installé lors de la première tranche à savoir les communes de Saint Lambert du Lattay, Rablay sur Layon et Beaulieu sur Layon :

	Nombre de postes	Maintenance TTC (150€ht par poste)	Hébergement TTC (100€HT par poste)	Total TTC
St Lambert du Lattay	2	358.8	239.2	598
Beaulieu sur Layon	1	179.4	119.6	299
Rablay sur Layon	1	179.4	119.6	299

A partir de 2009 et pour les 7 bibliothèques désormais équipées du logiciel, les contrats de maintenance seront signés par les bibliothèques directement.

Monsieur NORMANDIN indique qu'une rencontre est prévue le 7 octobre avec le prestataire AFI, les communes nouvellement équipées ainsi que la bibliothécaire intercommunale. En attendant, les dernières factures reçues sont bloquées.

## Tourisme

### Proposition de prise en charge d'une formation de la chargée de mission tourisme

Monsieur PIRON indique que Florence PETIT, en charge du tourisme à la Communauté de Communes souhaite poursuivre une formation de Master 2 de développement touristique des territoires. Cette formation est assurée par l'ESTHUA à Angers. Elle se déroule en 2 ans à raison de trois séminaires d'une semaine par an (32h par semaine). Le coût annuel de la formation est de 1700€

par an. Le salaire sera pris en charge en totalité pendant la formation et une indemnité de formation sera versée pour les heures de formation au-delà du temps de travail qui est de 22h par semaine. Cette formation nécessite un temps de travail personnel très important qui ne sera pas pris en charge. Messieurs PIRON et CHOUTEAU soulignent la motivation de Florence PETIT pour son poste de chargée de mission tourisme.

Modification du plan de financement du projet de circuit VTT à Mozé sur Louët

Monsieur PIRON rappelle que le plan de financement du circuit VTT avait été validé lors du conseil communautaire du mois de juillet.

Cependant, il est apparu que la mise en place d'une passerelle était nécessaire au projet. Il convient de valider un nouveau plan de financement incluant cette passerelle, les participations des partenaires étant modifiées en conséquence :

Dépenses TTC		Recettes	
Panneau point de départ	861.12	Conseil Général	1621.10
Bornes et panneaux	2 358.39	Pays de Loire en Layon	807
Passerelle	658.16	FCTVA (15.482%)	600.34
		Communauté de communes (70% du reste à financer)	594.46
		Commune de Mozé sur Louët (30% du reste à financer)	254.77
TOTAL	3877.67	TOTAL	3877.67

**Pôle culturel : avenants aux lots serrurerie et menuiseries intérieures**

Monsieur PIRON signale qu'un avenant est proposé par l'Agence 3D pour le lot 10 Serrurerie de l'entreprise ADRION pour un montant de 2525.97€HT pour la mise en place d'un garde corps sur escalier béton pour répondre à la loi sur l'accessibilité.

Un autre avenant est proposé concernant la fourniture et la pose de portes coupe feu sur les deux armoires électriques pour le lot menuiseries intérieures pour un montant de 502.32€HT.

**Construction d'un local pour alambic : avenant au lot électricité**

Monsieur PIRON indique qu'un avenant est proposé par le cabinet HARRAULT pour le lot électricité de l'entreprise CORDIER pour un montant de 423.62€TTC pour des travaux supplémentaires liés à la mise en conformité électrique.

**Programme d'Intérêt Général**

Monsieur PIRON indique qu'un dossier PIG a été validé par le Pays au profit de Monsieur Etienne BOUHIRON pour un logement situé à la Buffeumoine à Chavagnes. Le montant de dépenses subventionnable est de 52 713.42 €. La subvention accordée par le Pays est donc de 20 450 €, la subvention communautaire représentant 5% de dépenses subventionnées est de 2 635.67€.

**Proposition d'organisation d'une rencontre avec l'ADIL pour l'accession sociale à la propriété, PTZ majoré, Pass foncier**

Monsieur PIRON propose d'organiser une rencontre avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) qui vient d'être ouverte.

Au sein de cette structure, il y a 3 juristes qui assurent le conseil et l'accompagnement. Ils disposent également d'un observatoire sur le logement. L'ADIL accompagne notamment les personnes intéressées par un montage financier permettant d'accéder à la propriété.

Monsieur PIRON indique que le pass foncier est un de ces outils. Il distingue l'acquisition de la maison et l'acquisition du terrain. Ainsi, la maison est d'abord remboursée et à l'issue de ce remboursement c'est le terrain qui est remboursé. La durée de remboursement avoisine donc souvent 40 ans.

Sur le logement locatif, le PACT ANJOU est en train d'être constitué dans le département.

## Questions diverses

### Avenant au Contrat CAF 2006-2009

Monsieur LE BARS indique que la CAF propose un avenant au contrat pour intégrer le périscolaire de Thouarcé au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Cet avenant reprend également une mention du précédent avenant qui concernait la commune de Saint Lambert du Lattay. Cette mention porte sur « l'application obligatoire de tarifications modulées en fonction des ressources des familles » pour l'accueil de loisirs et l'accueil de jeunes. Il s'agit donc de proposer deux tarifs ou plus. Ces deux tarifs pourraient correspondre à une distinction foyers imposables, foyers non imposables.

Monsieur LE BARS tient à souligner que la CAF n'a pas du tout prévenu les élus de ce changement. Les contacts avec la CAF ont confirmé qu'en cas d'inapplication de la modulation de tarifs, la prestation de service ne serait plus versée et que les versements du contrat CAF seraient réduits.

Monsieur LE BARS ajoute que la CAF affirme que cette mention était dans le contrat initial, or, après vérification la mention n'a été introduite que dans l'avenant au contrat de Saint Lambert du Lattay au mois de mai-juin 2008.

Un courrier sera adressé à la CAF pour demander un délai pour les différents périscolaires des communes pour introduire la modulation de tarifs.

### Contrat de Projet du Centre Social

Monsieur GUIBRET, représentant de la Communauté de Communes au Centre Social, indique que la Communauté de Communes a signé une prorogation d'agrément du Centre Social auprès de la CAF.

Il a rencontré à de nombreuses reprises le Centre Social.

Il propose que le contrat de projet Centre Social soit évoqué en commission sociale.

Monsieur GUIBRET rappelle qu'il n'y a pas de contractualisation entre la Communauté de Communes et le Centre Social.

Monsieur PIRON confirme que la Communauté de Communes n'a pas souhaité contractualiser avec le Centre Social. Il rappelle également que les priorités de la Communauté de Communes en matière de social sont les suivantes :

- les Halte-Garderie
- le RAM
- l'animation jeunesse

Le CRAC perçoit également une subvention annuelle. A ce sujet, la fusion CAP (Vihiers)/CRAC (Thouarcé) a engendré des coûts supplémentaires liés à la création d'un poste de directeur et la Communauté de Communes n'a pas souhaité donner de financements supplémentaires.

Monsieur GUIBRET indique que l'animation globale fait partie des 4 missions du Centre Social :

- soutenir le milieu associatif
- missions intergénérationnelles
- mission d'impulsion
- animation globale

Suite à l'Etude Impact réalisée par la Fédération des Centres Sociaux, 3 hypothèses sont envisageables pour l'avenir du centre Social :

- la fermeture du Centre Social
- la poursuite du Centre Social avec un cahier des charges clair portant sur le service rendu
- transformer le Centre Social en Maison des Services Publics

Pour la question de l'animation globale, une réunion est prévue le 7 octobre avec le Centre Social, M LE BARS, M GUIBRET et Mme HORREAU.

Madame HORREAU rappelle qu'une des priorités pour le social reste la petite enfance.

### Situation du SIBL (Syndicat Intercommunal du Bassin du Layon)

Monsieur PERDRIEAU, Président du SIBL, fait un rappel de l'acquisition du Moulin de Passavant sur Layon en novembre 2005. Ce moulin et son étang ont été achetés au prix de 586 000€. Un emprunt de type revolving a été conclu avec un différé de remboursement jusqu'au 24 décembre 2008. Les frais financiers et les frais de bornage s'élèvent aujourd'hui à 100 000€.

Depuis les élections de mars, le moulin et l'étang ont été mis en vente dans 9 agences immobilières. 2 personnes sont intéressées mais sans offre écrite.

Le 15 septembre a eu lieu une réunion avec la Communauté de Communes du Vihierois Haut Layon qui n'est pas intéressée par l'acquisition.

Par ailleurs, l'offre d'hébergement sur le territoire dépasse aujourd'hui la demande, une hypothèse d'hébergement privé est donc abandonnée.

Monsieur PERDRIEAU indique qu'une réunion sera organisée avec l'ensemble des communautés de communes adhérentes, des maires et des délégués du syndicat pour faire le point sur la question.

Monsieur PIRON rappelle que la Communauté de Communes avait réagi à l'époque de l'acquisition pour contester sa légalité auprès de la Préfecture compte tenu des compétences du Syndicat.

Par ailleurs, il n'est nullement besoin d'être propriétaire pour agir sur la rivière.

Monsieur PERDRIEAU rappelle que le programme de restauration du Layon doit pourtant continuer malgré la situation.

Monsieur PIRON indique que la fiscalité intercommunale augmentera d'autant que la cotisation du SIBL pour ne pas perdre davantage de marges de manœuvre financière.

Monsieur PERDRIEAU rappelle que l'emprunt du moulin était réparti à l'époque sur 22 communes. Il va demander à ce que l'ensemble des adhérents supportent cette dépense. La priorité du SIBL étant aujourd'hui la vente du moulin et la renégociation de l'emprunt.

### Réflexion sur le covoiturage

Madame MARTIN propose d'engager une réflexion sur le covoiturage sur le territoire. Elle indique que sur l'axe Martigné-Briand-Chavagnes-Notre Dame d'Allença et sur l'axe Beaulieu-Thouarcé, il y a de nombreux flux sur Angers.

Elle ajoute que le Conseil Général a créé un comité de pilotage sur ce sujet.

Une rencontre avec le Conseil Général pourra être prévue pour la première réunion du groupe de travail.

Un aménagement est en cours de travaux à Saint Germain sur Moine à proximité de la 2x2 voies.

Par ailleurs, Madame MARTIN a contacté la Communauté de Communes du Haut Anjou qui a démarré un travail sur le covoiturage avec l'envoi de questionnaires à la population.

Les élus candidats au comité de pilotage sont : Mes BRIERE, TAUBIN, Ms CHOUTEAU, GUEGNARD, MILLET, PARIS, DOUGE, JOULAIN, MORIN, POURCHER, CAMUS.

### Elagage

Monsieur PELTIER indique que les 4 communes concernées par le marché d'élagage se sont réunies pour choisir les entreprises pour l'élagage. Le résultat est le suivant :

	Prix du Kilomètre en €		
	TISSEROND	REULLIER	FROGER
Lot 1 Chavagnes-Martigné : 95km	113.9	140	112
Lot 2 Faveraie-Machelles-Thouarcé: 70km	113.9	140	112

	TISSEROND	REULLIER	FROGER
Lot 1 : 95km	10 821 €	13 300 €	10 640 €
Lot 2 : 70km	7 973 €	9 800 €	7 840 €

Il ajoute que les 4 communes se demandent s'il ne serait pas intéressant de faire un marché d'élagage à compter de 2009 jusqu'à la fin du mandat. Monsieur PIRON indique que cela peut avoir pour effet de ne pas laisser la chance à un jeune qui démarrerait entre temps. Un marché de deux ans lui semblerait plus opportun.

#### Pôle culturel à Faye d'Anjou

Monsieur NORMANDIN indique que le pôle culturel sera ouvert pour la fin de l'année. Monsieur PIRON propose qu'on y organise la prochaine Assemblée Générale.

#### Etude sur le personnel

Monsieur PIRON indique que l'étude sur le personnel a démarré avec plusieurs rencontres. La première portait sur l'expérience de la Communauté de Communes du Canton de Montrevault qui a opéré une complète mutualisation des services. La seconde portait sur la présentation de Monsieur BENSOT qui va assurer l'étude. La dernière réunion était relative à la présentation de la démarche auprès des secrétaires générales de mairie. Les entretiens avec l'ensemble du personnel administratif et technique interviendront en octobre.

Le but de ces entretiens est de connaître les aspirations de chacun de ces agents pour voir comment faire évoluer les postes en fonction également des compétences de la Communauté de communes. Monsieur PIRON indique que des attitudes très positives sont ressorties de cette dernière réunion.

Monsieur PIRON souhaite également savoir comment sont ouvertes les mairies le samedi matin et le lundi pour éventuellement envisager une ouverture de certaines mairies permettant aux usagers d'autres mairies de faire certains actes avec un système Intranet d'échange d'informations, ceci reste une hypothèse :

Commune	Lundi		Samedi matin
	Matin	Après-midi	
Aubigné sur Layon			
Beaulieu sur Layon			
Champ sur Layon			
Chavagnes les Eaux			
Faveraye-Machelles			
Faye d'Anjou			
Martigné-Briand			
Mozé-sur-Louet			
Notre Dame d'Allençon*			
Thouarcé			
Saint Lambert du Lattay			
Rablay sur Layon			

\*Ouverture le samedi matin de 11h à 12h

#### Comité des Finances Locales

Monsieur PIRON indique qu'il est membre du Comité des Finances Locales et qu'à ce titre, il a eu confirmation de la diminution des dotations de l'Etat en 2009 et 2010.

Une réforme des collectivités locales est également à l'étude à la fois pour revoir le périmètre des Régions et pour améliorer l'articulation Communauté de Communes/Communes. Par ailleurs, les systèmes de co-financements pour les projets des collectivités seront certainement revus pour limiter l'instruction multiple de mêmes dossiers de subventions.

#### SPANC

Monsieur MILLET indique qu'il a assisté à une réunion sur le SPANC. Il indique que la plupart des Communautés de Communes en Maine et Loire ont pris la compétence.

Monsieur PIRON indique qu'il y a plusieurs niveaux de compétence SPANC et que l'ont ne peut pas généraliser.

Il rappelle que la compétence SPANC ne peut être dissociée de la compétence urbanisme. En effet, en dissociant les deux compétences, le risque serait que les communes ouvrent à l'urbanisation de nombreux hameaux en assainissement non collectif et que par conséquent la Communauté de Communes ait des charges supplémentaires importantes de SPANC liées au choix des communes.

**Le prochain conseil communautaire est prévu le 23 octobre 2008 à 20h30 à Rablay sur Layon.**

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'acquisition des parcelles citées ci-dessus au prix de 1€ le m<sup>2</sup> auprès de la commune de Thouarcé soit un total de 19 116€.

**ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise OUEST GRAVURE pour un montant de 3306€HT pour la signalétique de la zone du Léard à Thouarcé.

**APPROUVE** le principe d'acquisition de terrain dans la zone du Milon appartenant à la commune de Chavagnes pour un montant de 100 000€ afin de permettre l'implantation d'une entreprise avec plus de cinquante salariés.

**DECIDE** de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus par règlement sur présentation des situations et/ou mémoire dues par le SIEML d'un montant de 6591.50€

**ACCEPTÉ** le devis ETDE pour le réseau Telecom d'un montant de 9175€HT

**DEMANDE** son adhésion au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire au titre de la compétence optionnelle de l'éclairage public pour les zones définies ci-dessus.

**ADOpte** la modification des statuts telle qu'indiquée ci-dessus

**NOTIFIE** la présente décision au Maire de chacune des communes membres, les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de quarante jours à compter de cette notification.

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Maine et Loire au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

**APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la Bibliothèque Intercommunale du Layon telle qu'elle est précisée ci-dessus

**APPROUVE** les tarifs de vente de livres et de revues tels qu'indiqués ci-dessus.

**SOLLICITE** le remboursement de la maintenance et de l'hébergement du logiciel de bibliothèque selon la liste suivante :

- Beaulieu sur Layon : 299€
- Rablay sur Layon : 299€
- Saint Lambert du Lattay : 598€

**ACCEPTÉ** la prise en charge de la formation de développement touristique des territoires suivie par Florence PETIT à hauteur de 3400€ sur 2 ans soit 1700€ par an

**AUTORISE** l'absence de Florence PETIT pendant la durée de la formation.

**ACCEPTÉ** la prise en charge intégrale du salaire de Florence PETIT pendant la formation

**AUTORISE** le versement d'une indemnité de formation pour les heures réalisées au-delà du temps de travail

**AUTORISE** le Président à signer une convention de contrepartie avec Florence PETIT.

**AUTORISE** la commune de Mozé sur Louët à verser une participation à hauteur de 254.77€, pour le projet de circuit VTT, correspondant au reste à financer de l'opération, déduction faite de la participation de la communauté de Communes d'un montant de 594.46€.

APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une salle multisports avec le CAUE à hauteur de 2500€.

APPROUVE l'avenant pour le lot 10 serrurerie de l'entreprise ADRION d'un montant de 2595,27€HT pour la mise en place d'un garde corps en conformité avec la loi sur l'accessibilité handicapé pour le pôle culturel à Faye d'Anjou.

ACCEPTE l'avenant en plus value de l'entreprise AMIOT pour un montant de 502.32€HT pour la fourniture et la pose de portes coupe feu sur les deux armoires électriques pour le pôle culturel à Faye d'Anjou.

APPROUVE l'avenant pour le lot électricité de l'entreprise CORDIER d'un montant de 423.62€TTC pour la construction d'un local pour alambic à Saint Lambert du Lattay

DECIDE d'attribuer une subvention de 2 635.67 € à Monsieur Etienne BOUHIRON pour son logement situé à la Buffeumoine à Chavagnes les Eaux.

APPROUVE l'avenant au contrat CAF relatif à la création d'un accueil périscolaire à Thouarcé

ACCEPTE l'offre de l'entreprise TISSEROND pour le lot 1 pour un montant de 10 821€HT.

ACCEPTE l'offre de l'entreprise FROGER pour le lot 2 pour un montant de 7840€HT.